Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°27-2020-143

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture de l'Eure

27-2020-08-31-016 - Arrêté 20-83 organisant les suppléances de M le préfet de l'Eure (2 pages) Page 3

27-2020-08-31-012 - Arrêté SCAED 20-79 donnant délégation de signature en matière administrative à Mme Corinne Blanchot-Prosper, Sous-Préfète de Bernay (3 pages) Page 6

27-2020-08-31-013 - Arrêté Scaed 20-80 portant délégation de signature en matière financière à Mme Corinne Blanchot-Prosper, Sous-préfète de Bernay (2 pages) Page 10

27-2020-08-31-014 - Arrêté SCAED 20-81 donnant délégation de signature pour la commission départementale d'aménagement commercial (1 page) Page 13

27-2020-08-31-015 - Arrêté Scaed 20-82 donnant délégation de signature pour la commission départementale d'aménagement cinématographique (1 page) Page 15

Préfecture de l'Eure

27-2020-08-31-016

Arrêté 20-83 organisant les suppléances de M le préfet de l'Eure

PRÉFET
DE L'EURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service de coordination de l'action de l'Etat dans le département

Arrêté SCAED-20-83
Organisant les suppléances de M. le préfet de l'Eure

VU :

- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- Le procès-verbal d'installation de M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure, au 10 février 2020 ;
- Le décret du 23 mars 2018 nommant M. Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;
- Le décret 30 août 2019 nommant M. Fabien CHOLLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure
- Le décret du 10 avril 2019 nommant Mme SENE-ROUQUIER Virginie, sous-préfète des Andelys ;
- Le décret du 07 août 2020 nommant Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, sous-préfète de Bernay ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

A R R E T E

ARTICLE 1er : En cas d'absences simultanées de M. le préfet de l'Eure et de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, M. Fabien CHOLLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, est chargé d'assurer la suppléance de M. le préfet de l'Eure.

ARTICLE 2 : En cas d'absences simultanées de M. le préfet de l'Eure, de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure et de M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, Mme Virginie SENE-ROUQUIER, sous-préfète des Andelys, est chargée d'assurer la suppléance de M. le préfet de l'Eure.

ARTICLE 3 : En cas d'absences simultanées de M. le préfet de l'Eure, de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, de M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure et de Mme la sous-préfète des Andelys, Mme BLANCHOT-PROSPER, sous-préfète de Bernay est chargée d'assurer la suppléance de M. le préfet de l'Eure.

Préfecture de l'Eure – Boulevard Georges Chauvin – CS 92 201 – 27 022 Evreux Cedex
Tél : 02 32 78 27 27

ARTICLE 4 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 5 : M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 31 AOUT 2020

Le préfet,

Jérôme FILIPPINI

Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - CS 92 201 - 27 022 Evreux Cedex
Tél : 02 32 78 27 27

Préfecture de l'Eure

27-2020-08-31-012

Arrêté SCAED 20-79 donnant délégation de signature en matière administrative à Mme Corinne Blanchot-Prosper, Sous-Préfète de Bernay

PRÉFET
DE L'EURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service de coordination de l'action de l'Etat dans le département

Arrêté n° SCAED-20-79 donnant délégation de signature en matière administrative à Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, Sous-Préfète de Bernay

VU :

la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérome FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

le procès-verbal d'installation de M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure, au 10 février 2020 ;

le décret du 07 août 2020 nommant Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, sous-préfète de Bernay ;

le procès-verbal d'installation de Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER au 31 août 2020 ;

sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

ARTICLE 1er : A l'exclusion des saisines des juridictions, des mémoires en défense et déférés devant le Tribunal Administratif et de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes, délégation de signature est donnée à Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, sous-préfète de BERNAY, à effet de signer toutes décisions et correspondances, dans les matières suivantes, dans la limite de son arrondissement :

Police administrative :

- Commission de sécurité à l'exclusion des ERP de première catégorie ;
- Autorisation de loteries ;
- Autorisation de ventes en liquidation ;
- Approbation du projet de budget et du compte financier des sociétés de courses, visées à l'article 30 du décret n° 83-878 du 4 octobre 1983 relatif aux sociétés de courses de chevaux et du pari mutuel ;
- Ouverture des hippodromes et approbation du programme des concours ;
- Sanctions administratives concernant les débits de boissons dans la limite d'un mois ;
- Autorisation d'ouverture d'établissements permanents et d'installations temporaires dans lesquels sont pratiquées les activités de tir aux armes de chasse, couramment dénommées « ball trap » ;

- Exercice du pouvoir de substitution et de réquisition prévu par les articles L 2122-34 et L 2215-1 du code général de collectivités territoriales ;
- Pouvoirs de police du préfet sur les routes à grande circulation, à l'intérieur des agglomérations ;
- Immobilisation et mise en fourrière des véhicules au titre de l'article L 325-1-2 du code de la Route.

Intercommunalité et relations avec les collectivités locales

- Correspondances portant sur le contrôle de la légalité des actes des collectivités locales situées dans l'arrondissement ;
- Arbitrage des litiges en matière de répartition intercommunale des charges scolaires, y compris lorsqu'une collectivité locale concernée est située dans un département limitrophe, à l'exclusion de la procédure relative à la fixation du montant de la participation financière de la collectivité locale de résidence ;
- Acceptation des démissions volontaires des adjoints (article L 2122-15 du code général des collectivités territoriales) et des vice-présidents d'EPCI ;
- Arrêtés portant constitution, contrôle et dissolution des associations foncières de remembrement, et des associations syndicales autorisées et des associations syndicales constituées d'office dont le siège est situé dans l'arrondissement ;
- Correspondances portant sur le contrôle budgétaire des communes et de leurs établissements publics et des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux d'enseignement dont le siège est situé dans l'arrondissement.

Environnement et urbanisme :

- Enquêtes de l'article L 318-3 du code de l'Urbanisme (transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal) ;
- Certificats d'urbanisme délivrés au nom de l'Etat relevant des articles L 421-2-1 et R 410-23 du code de l'Urbanisme ;
- Décisions relatives aux déclarations de travaux exemptés de permis de construire relevant de la compétence de l'Etat lorsque le maire et la DDTM ont émis des avis divergents (article R 422-9 du code de l'Urbanisme) ;
- Permis de construire de la compétence de l'Etat lorsque le maire et la DDTM ont émis des avis divergents (article R 421-3 – 6e alinéa du code de l'Urbanisme).

Elections :

- Reçus de dépôt de déclaration de candidature aux élections municipales ;
- Récépissés de déclaration de candidature aux élections municipales (articles L. 255-4 et L. 265 du code électoral) ;
- Décisions de refus d'enregistrement de candidature aux élections municipales ;
- Arrêtés de convocation des électeurs aux élections municipales partielles (article L. 247 du code électoral).

ARTICLE 2 : Lorsqu'il assure la permanence, délégation de signature est donnée à Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, sous-préfète de BERNAY, à l'effet de signer toutes décisions dans les matières suivantes :

- Décisions de soins psychiatriques ;
- Transports de corps et dépassements de délai d'inhumation ;
- Passeports ;
- Toutes décisions d'éloignement des étrangers en séjour irrégulier en France, placement en rétention administrative et acheminement vers les centres de rétention et lieu d'embarquement, saisine et défense devant les juridictions ;

- Suspension de permis de conduire intervenant en application des articles L 224-1, L 224-2, L 224-7 et L 224-8 du code de la Route sur l'ensemble du territoire du département de l'Eure ;
- Ordres de réquisition des personnels et matériels civils pour faire face à une situation d'urgence nécessitant l'engagement de moyens de secours et de soutien ;
- Immobilisation et mise en fourrière des véhicules au titre de l'article L. 325-1-2 du code de la Route.

ARTICLE 3 : En cas d'absence de Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, son intérim et la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1er du présent arrêté sont assurés par Mme Virginie SENE-ROUQUIER, sous-préfète des Andelys.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, la délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes ne faisant pas grief à Mme Annie FARIN, attachée d'administration, secrétaire générale de la sous-préfecture de Bernay.

ARTICLE 5 : En cas d'absence de Mme Annie FARIN, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les correspondances ne faisant pas grief et les bordereaux à :

- Mme Véronique CAUVIN, secrétaire administrative de classe normale, responsable du pôle des relations avec les collectivités locales et les élus, secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture de Bernay.

En cas d'absence simultanée de la secrétaire générale et de la secrétaire générale adjointe, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les correspondances ne faisant pas grief et les bordereaux à :

- Mme Karine PIEDNOEL-PATIGNY, secrétaire administrative de classe normale, responsable du pôle de la réglementation et des relations avec les entreprises et les associations, à l'effet de signer les correspondances courantes ne faisant pas grief, les certificats relevant de son pôle et de présider les commissions administratives relevant de ses attributions.

- Mme Catherine DE TAVERNIER-DEBLOUWE, secrétaire administrative de classe normale,

- Mme Lolita BEHL, adjointe administrative principale de 2ème classe.

ARTICLE 6 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 7 : M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure et Mme la sous-préfète de Bernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 31 AOUT 2020

Le Préfet

Jérôme FILIPPINI

Préfecture de l'Eure

27-2020-08-31-013

Arrêté Scaed 20-80 portant délégation de signature en matière financière à Mme Corinne Blanchot-Prosper, Sous-préfète de Bernay

PRÉFET
DE L'EURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service de coordination de l'action de l'Etat dans le département

Arrêté n° SCAED-20-80 portant délégation de signature en matière financière à Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, Sous-Préfète de Bernay

VU :

- la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure, au 10 février 2020 ;
- le décret du 7 août 2020 nommant Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, sous-préfète de Bernay ;
- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le procès-verbal d'installation de Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, sous-préfète de Bernay, au 31 août 2020 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

ARTICLE 1er : Dans le cadre de la gestion du budget du ministère de l'Intérieur délégation de signature est donnée à Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, sous-préfète de Bernay, pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation du service fait des dépenses relevant des attributions de la sous-préfecture de Bernay (« Résidence du sous-préfet » et « sous-préfecture ») sur les crédits du programme 307 de l'U.O. préfecture, hors T2, centre de coût PRFSP02 027 Bernay.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, sous-préfète de Bernay, la délégation qui lui est conférée à l'article 1er sera exercée par Mme Annie FARIN, attachée d'administration, secrétaire générale de la sous-préfecture de Bernay pour un montant n'excédant pas 1 000 €.

ARTICLE 3 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 4 : Mme la sous-préfète de Bernay et M. l'administrateur général des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 31 AOUT 2020

Le Préfet

Jérôme FILIPPINI

Préfecture de l'Eure – Boulevard Georges Chauvin – CS 92 201 – 27 022 Evreux Cedex
Tél : 02 32 78 27 27

Préfecture de l'Eure

27-2020-08-31-014

Arrêté SCAED 20-81 donnant délégation de signature pour la commission départementale d'aménagement commercial

PRÉFET
DE L'EURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service de coordination de l'action de l'Etat dans le département

Arrêté n° SCAED-20-81 donnant délégation de signature pour la commission départementale d'aménagement commercial

VU :
– le code de commerce, notamment son article L. 752-1 ;
– la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
– le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
– le décret du 23 mars 2018 nommant M. Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;
– le décret du 7 août 2020 nommant Mme Corinne BLANCHOT–PROSPER, sous-préfète de Bernay
– le décret du 10 avril 2019 nommant Mme Virginie SENE-ROUQUIER, sous-préfète des Andelys ;
– le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
– le procès-verbal d'installation de M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure, au 10 février 2020 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à M. Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, sous-préfète de Bernay et Mme Virginie SENE-ROUQUIER, sous-préfète des Andelys, pour présider les réunions de la commission départementale d'aménagement commercial et signer, d'une part, les procès-verbaux de ces réunions, d'autre part, les décisions qui en émanent.

ARTICLE 2 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toute disposition contraire à celui-ci.

ARTICLE 3 : M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, Mme la sous-préfète de Bernay et Mme la sous-préfète des Andelys sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 31 AOUT 2020

Le préfet,

Jérôme FILIPPINI

Préfecture de l'Eure – Boulevard Georges Chauvin – CS 92 201 – 27 022 Évreux Cedex
Tél : 02 32 78 27 27

Préfecture de l'Eure

27-2020-08-31-015

Arrêté Scaed 20-82 donnant délégation de signature pour la commission départementale d'aménagement cinématographique

PRÉFET
DE L'EURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service de coordination de l'action de l'Etat dans le département

Arrêté n° SCAED-20-82 donnant délégation de signature pour la commission départementale d'aménagement cinématographique

VU :

– le Code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L212-6 à L212-9 et R212-6 à R212-7 ;

– la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

– le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

– le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

– le décret du 23 mars 2018 nommant M. Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;

– le décret du 07 août 2020 nommant Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, sous-préfète de Bernay ;

– le décret du 10 avril 2019 nommant M. Virginie SENÉ-ROUQUIER, sous-préfète des Andelys ;

– le procès-verbal d'installation de M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure, du 10 février 2020 ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à M. Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER, sous-préfète de Bernay et Mme Virginie SENÉ-ROUQUIER, sous-préfète des Andelys, pour présider les réunions de la commission départementale d'aménagement cinématographique et signer, d'une part, les procès-verbaux de ces réunions, d'autre part, les décisions qui en émanent.

ARTICLE 2 :Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 3 : M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, Mme la sous-préfète de Bernay et Mme la sous-préfète des Andelys sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 31 AOUT 2020

Le préfet,

Jérôme FILIPPINI